

et à l'administration des écoles secondaires, c'est-à-dire celles qui dispensent l'enseignement de la 7e à la 12e année. En 1964-1965, 55 régionales catholiques et neuf protestantes ont été créées.

On rencontre trois genres distincts d'administration scolaire: 1) les écoles publiques, qui comprennent les niveaux primaire, secondaire et la formation professionnelle jusqu'à la douzième année, ainsi qu'une année post-secondaire de cours techniques; 2) les écoles indépendantes qui reçoivent une subvention de l'État, telles que les collèges classiques, les écoles hospitalières, les instituts familiaux et des maisons d'enseignement privé à partir de la 8e année; et 3) les écoles du gouvernement provincial, qui comprennent surtout des écoles d'arts et métiers, des écoles normales, et des écoles des beaux-arts, de musique et de théâtre.

Ontario

Population: 6,960,870 (1966)

Inscriptions aux écoles: 1,791,000

Inscriptions à l'université: 58,983 (à plein temps)

Régime des classes: le jardin d'enfants et de la 1re à la 13e année. On accorde un diplôme d'immatriculation "junior" après la 12e année, ce qui permet de s'inscrire à certaines universités où, après un cours de quatre ans, l'étudiant peut obtenir un premier grade; après la 13e année, on accorde un diplôme d'immatriculation "senior" qui ouvre les portes à toutes les universités où, après un cours de trois ans, l'étudiant peut obtenir un premier grade.

En plus de 17 universités qui confèrent des grades, il existe plusieurs écoles de formation pédagogique et divers collèges professionnels.

L'instruction est gratuite pour toute personne de moins de 21 ans. Il est permis de fonder des écoles séparées pour les catholiques, mais elles doivent répondre aux mêmes normes d'efficacité que les écoles publiques.

Dans le sud de l'Ontario, la première région de la province à être colonisée, chaque ville, chaque village est considéré comme une entité pour fins d'administration scolaire. Le Nord ontarien englobe les six septièmes de la province, mais la population y est clairsemée.

Les enfants sont tenus de fréquenter l'école de 6 à 16 ans. L'année scolaire qui comprend 198 jours d'enseignement, se divise en deux parties: du 1er septembre au 22 décembre et du 3 janvier au 29 juin. Le programme comporte deux leçons d'instruction religieuse d'une demi-heure chacune par semaine, mais les parents décident si leurs enfants doivent y assister ou non.

Il existe à travers l'Ontario treize collèges de formation pédagogique qui forment des instituteurs pour les écoles primaires (publiques et séparées). Pour l'enseignement au niveau secondaire, deux universités ont chacune un Collège d'Éducation de l'Ontario. L'Institut ontarien des études en éducation (Ontario Institute for Studies in Education) de l'Université de Toronto, offre des cours supérieurs conduisant à la maîtrise et au doctorat.